



Pau

au titre de l'aléa de débordement du Gave de Pau



Région

Aquitaine

Département

Pyrénées Atlantiques

Liste des Intercommunalités

Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées, Communauté des communes de Lacq, Communauté de communes Gave et Coteaux, Communauté de communes du Mieu de Béarn, Communauté de communes de la Vath Vielha.

Liste des 34 communes

Bordes, Assat, Narcastet, Meillon, Aressy, Bizanos, Mazeret Lezons, Gelos, Pau, Jurançon, Billere, Lons, Laroin, Lescar, Artiguelouve, Poey de Lescar, Siros, Arbus, Denguin, Tarsacq, Abos, Besingrand, Pardies, Artix, Nogueres, Mourenx, Os Marsillon, Abidos, Lacq, Mont, Artix, Labastide-Cezeracq, Aussevielle, Uzos, Rontignon

Critère d'Importance du Risque

Impacts sur la Santé Humaine

Types de phénomènes	Population permanente en EAIP ¹ (nb d'habitants)	Part de la population permanente en EAIP (TRI)	Part de la population en EAIP rapportée au bassin AG	Population totale du TRI (nb d'hab.)
« Débordements de cours d'eau »	48 643	29,1 %	4,0 %	166 914

Impacts sur les Activités Économiques

Types de phénomènes	Nombre d'emplois en EAIP	Part des emplois en EAIP sur le TRI	Potentiel touristique
« Débordements de cours d'eau »	35 114	7,4 %	Moyen

Types de phénomènes et enjeux

Phénomènes principaux liés aux débordements du Gave de Pau, présentant une menace modérée pour la vie humaine.

Enjeux industriels importants, mais l'importance des enjeux en présence sur ce territoire selon l'EPRI est à relativiser au vu de la connaissance locale des enjeux réellement exposés aux inondations.

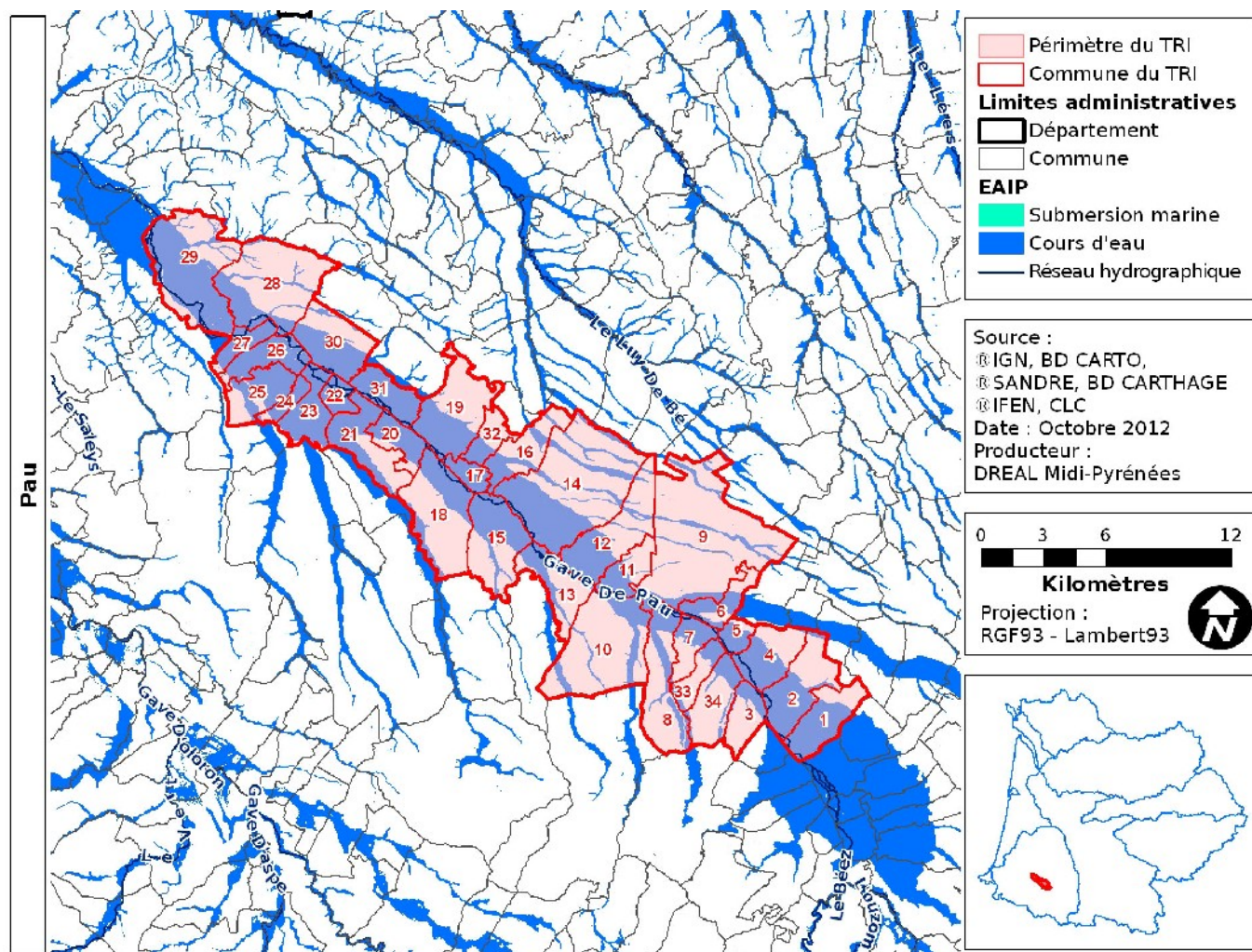
Phénomènes passés particulièrement remarquables

(des informations complètes sur les phénomènes passés se trouvent dans l'Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation – EPRI)

- 23 juin 1875 : crue du Gave de Pau d'ampleur géographique exceptionnelle.
- 27 et 28 octobre 1937 : crue importante sur le Gave de Pau ; nombreux maisons et commerces inondés.
- 21 juin 1932 : crue du gave de Pau et de ses affluents.
- 2-3 février 1952 : crue importante du Gave de Pau, plus grosse crue du XX^{ème} siècle.
- 25 août 1997 : crue des affluents du Pau; routes submergées et habitations inondées.

1 EAIP : Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles utilisée dans l'Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation pour calculer les indicateurs population et emplois, notamment. Cette enveloppe approchée ne correspond pas à une zone inondable, mais seulement à l'appréciation du maximum d'espace qui peut être couvert par l'eau en cas de submersion.

Informations cartographiques



- | | |
|----------------------|---------------------|
| Bordes (1) | Assat (2) |
| Narcastet (3) | Meillon (4) |
| Aressy (5) | Bizanos (6) |
| Mazeres – Lezons (7) | Gelos (8) |
| Pau (9) | Jurançon (10) |
| Billere (11) | Lons (12) |
| Laroin (13) | Lescar (14) |
| Artiguelouve (15) | Poey de Lescar (16) |
| Siros (17) | Arbus (18) |
| Denguin (19) | Tarsacq (20) |
| Abos (21) | Besingrand (22) |
| Pardies (23) | Artix (23) |
| Nogueres (24) | Mourenx (25) |
| Os Marsillon (26) | Abidos (27) |

Lacq (28)

Artix (30)

Aussevielle (32)

Rontignon (34)

Mont (29)

Labastide-Cezeracq (31)

Uzos (33)

Facteurs d'intérêt à agir

Niveau de prise en charge du risque Pau, Billère, Lons, Lescar : PPR prescrits, en cours d'élaboration (phase réglementaire).

Abos, Pardies, Nogueres, Os-Marsillon, Lacq, Besingrand, Mourenx, Abidos, Mont : PPR prescrits, en phase d'approbation.

Bordes, Narcastet, Aressy, Mazeres-Lezons, Artiguelouve, Siros, Denguin, Assat, Meillon, Bizanos, Gelos, Jurançon, Arbus, Tarsacq : PPRi approuvés.

Laroin, Poey de Lescar : pas de PPR.

Outils de gestion actuels à l'échelle intercommunale

Gestion des milieux aquatiques et marins Pas de SAGE
Pas de CLE

Gestion de l'aménagement du territoire SCOT du Grand Pau (en cours d'élaboration).

Informations concernant la future stratégie locale (périmètres de réflexion)

Bassin versant potentiel Les affluents pourront être pris en compte de manière élargie dans le périmètre de la stratégie locale.

Maitrise d'ouvrage possible L'Institution Adour apparaît comme pilote légitime d'une stratégie locale sur ce territoire.